AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

JLP 29-3-65 364703

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 54 DE MARS 1965

DEUX-SEVRES (sauf région de la Gâtine) - INDRE-&-LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE-&-LOIRE - VENDEE - VIENNE.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER - Dans la Vallée de la Loire, les premières projections d'ascospores ont été observées. En conséquence, des contaminations sont possibles lors de prochaines pluies. Un traitement doit donc être exécuté dès réception de cette note dans tous les vergers ayant atteint ou dépassé le stade C 3-D (séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des boutons floraux). Sur les variétés à débourrement tardif, effectuer ce premier traitement lorsque le stade C 3-D sera atteint.

Dans les Deux-Sèvres, région de la Gâtine, attendre de nouvelles informations de la Station pour traiter.

Utiliser l'un des produits indiqués dans l'édition spéciale.

INFORMATIONS

CLOQUE DU PECHER - Les pluies récentes ayant lessivé le traitement conseillé dans le bulletin du 16 Mars, effectuer une nouvelle application dès réception de cette note à l'aide de l'un des fongicides organiques de synthèse conseillés dans l'édition spéciale.

CERISIER : CORYNEUM, GNOMONIA, MONILIA - Le stade favorable à une intervention contre ces maladies est actuellement atteint. Effectuer un traitement abondant et soigné à l'aide d'un produit cuprique dès réception de cette note.

VIGNE

ACARIOSE DE LA VIGNE - Dans les parcelles atteintes en 1964, il y a lieu d'effectuer, aussitôt avant le débourrement, lorsque les bourgeons sont encore dans la bourre, un traitement avec soit : une bouillie sulfocalcique à 5 %, un soufre micronisé mouillable à 2 %, un oléo-parathion, un oléo-malathion ou un oléo-diazinon aux doses indiquées par les fabricants.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

Tirage du 25 MARS 1965 - 2.580 exemplaires.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

6